

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints – Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Judith MONTAUBAN, M. Pascal BINET, M. Olivier LE GUYADER, Mme Jacqueline BLAIN, Mme Christelle BRILAUD, M. Cyril DROUIN, Mme Isabelle LACREUSE, M. Pascal BROCHARD, M. Antoine SANTOS, Marie-José MORICE BOU SALA, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES: Mme Laëtitia CAMUS qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE

Date de la convocation : 06/12/2022

Mme Marie-José MORICE BOU SALA est nommée secrétaire de séance.

N° : DELCM2022-12/11

OBJET : LOTISSEMENT LE CHENE VERT – REVERSEMENT D'UN EXCEDENT PARTIEL AU BUDGET COMMUNAL

Considérant le résultat déficitaire projeté du budget « Lotissement Le Chêne Vert »,
Comme prévu au budget 2022,

Sur proposition de Madame Sonia LAUTRU, le Conseil Municipal décide de valider un versement de 100 000 € du budget principal vers le budget « Lotissement Le Chêne Vert » afin de combler partiellement le déficit à venir sur ce budget.

Madame le Maire est donc autorisée à ordonner les écritures suivantes :

Budget principal : mandat de 100 000 € au compte 6521

Budget « Lotissement La Croix Carron » : titre de 100 000 € au compte 7552

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Marie-José MORICE BOU SALA

LE MAIRE,
Emilie DUPREY

